

XXIX° dimanche du temps ordinaire (A)

Du temporel au spirituel

Père Olivier PLICHON, Saint-Louis des Français de Lisbonne



Le tribut à César

Pierre-Paul RUBENS (Siegen, 1577 – Anvers, 1640)

Huile sur panneau de bois, 1612

144,1 x 189,9 cm

Musée des Beaux-Arts de San Francisco (Californie, U.S.A.)

Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu 22, 15-21

Alors les pharisiens allèrent tenir conseil pour prendre Jésus au piège en le faisant parler. Ils lui envoient leurs disciples, accompagnés des partisans d'Hérode : « *Maître, lui disent-ils, nous le savons : tu es toujours vrai et tu enseignes le chemin de Dieu en vérité ; tu ne te laisses influencer par personne, car ce n'est pas selon l'apparence que tu considères les gens. Alors, donne-nous ton avis : Est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César, l'empereur ?* » Connaissant leur perversité, Jésus dit : « *Hypocrites ! pourquoi voulez-vous me mettre à l'épreuve ? Montrez-moi la monnaie de l'impôt.* » Ils

lui présentèrent une pièce d'un denier. Il leur dit : « *Cette effigie et cette inscription, de qui sont-elles ?* » Ils répondirent : « *De César.* » Alors il leur dit : « *Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* »

Le peintre

Pierre Paul RUBENS naît en Westphalie en 1577 pour s'installer à Cologne où sa famille d'origine anversoise fuit les persécutions religieuses. Après une formation dans une école latine qui lui apprend latin, français et flamand, il commence son apprentissage en peinture à l'âge de 13 ans. En 1598, il rejoint le pays alors à la pointe des beaux-arts : l'Italie. Jusqu'en 1608, il sera au service du duc de Mantoue tout en s'imprégnant des grands maîtres italiens de la Renaissance et du Baroque.

Quand il rentre à Anvers à la mort de sa mère, il fonde un atelier qui devient rapidement très reconnu. C'est alors, qu'entouré de collaborateurs célèbres, il réalise de superbes toiles telles que *L'Adoration des Mages*. Mais le plus célèbre représentant du baroque flamand continue à voyager à travers l'Europe pour des missions de diplomatie.

Aidé par un atelier important, RUBENS produit une œuvre considérable dans des genres divers. Il accepte de peindre un grand nombre de portraits mais, « *d'instinct plus porté aux grands travaux qu'aux petites curiosités* » comme il l'écrivait lui-même, il réalise surtout de grands projets religieux, des peintures mythologiques, et d'importantes séries de peintures historiques.

Quelques années après la mort de sa femme, il épouse en 1630 Hélène FOURMENT, jeune femme de seize ans et produit toujours des chefs d'œuvres tels que le *Jugement de Pâris* ou encore les *Trois-Grâces*. Bénéficiant d'une grande reconnaissance de son vivant, il s'éteint à Anvers en 1640, à l'âge de 63 ans.

Ce que je vois

La scène semble se dérouler à l'extérieur, sur le parvis d'un temple. On distingue à gauche une niche de pierre couverte d'une coquille. C'est Jésus, le premier personnage que l'on remarque. Le visage rayonnant, aurolé d'une fine lumière, habillé d'une tunique gris-bleu, couverte d'une chlamyde rouge, il dresse son index gauche vers le ciel. Sa main droite tient une pièce qu'il rend à ce juif échevelé. Celui-ci, barbu âgé et dégarni, porte sur ses traits les signes de l'interrogation et de la surprise. Sa main gauche refait exactement le même geste que celle du Christ. On ne peut que penser aussi au doigt d'Adam dans la fresque de MICHEL-ANGE, aux doigts similaires qu'a peint le CARAVAGE dans la *Vocation de saint Matthieu*.

Ces deux personnages sont entourés de huit autres figures. Au second plan, trois hommes, richement habillés et coiffés, semblent être les juifs, pharisiens, qui réclament le paiement du tribut pour le Temple. Un autre, chauve et habillé d'un manteau brodé de fils d'or, telle une chape, se penche sur la scène. Est-il juif, ou un représentant du pouvoir civil réclamant le paiement de l'impôt à César ? À moins qu'il ne représente le parti des hérodiens, roi fantoche mis en place par les romains. L'homme coiffé d'un turban portant des armoiries dorées doit être du même parti.

Mais ce qui donne une particulière tension à l'œuvre tient à l'échange des regards mais aussi aux petits signes discrètement représentés, et pourtant éloquentes, comme les mains. Si l'on regarde les personnages de gauche à droite :

- Un pharisien qui préfère cacher ses mains, comme si ne voulait pas se mêler de cette affaire, avec un regard empreint de supériorité,
- Un vieil homme chauve, couvert d'un riche manteau, dont on ne distingue pas les mains, mais qui se penche sur la scène avec une avidité incroyable dans le regard,
- Un homme rubicond, au bonnet rouge, qui semble attiré par ce qui se passe derrière,

- Un juif couronné d'un riche turban. Il nous regarde. Nous demande-t-il ce que nous en pensons, comment nous réagirions si la question nous était posée ?
- Le protagoniste principal aux yeux écarquillés. On sentirait presque en lui le désir de se convertir et de suivre le Christ. Le regard de Jésus le transfigure et il en ouvre même les mains sur l'argent, écartant de sa vie le risque de cupidité...
- Le vieil homme en bleu. Ses mains ont l'air de s'opposer à ce que dit le Christ. Même son regard n'ose se poser sur Jésus.
- En fond, un autre homme au visage dur. Il est fermé à toute conversion et au message du Christ.
- Enfin, ce vieil homme aux cheveux blancs. Lui aussi tend la main comme pour saisir la pièce.

Et Jésus, dont le regard est doux, et invite l'homme à la conversion. Appel à la justice entre Dieu et les hommes, invitation libre à se tourner vers Dieu et à abandonner avidité et cupidité.

Laïcité

Émile POULAT, dans son livre sur la laïcité, *La laïcité à la française* (Paris, 2010), présente cette scène évangélique comme la reconnaissance et la justification de l'Église, par l'entremise de Jésus, à la laïcité. Mais regardons bien l'histoire pour éviter les pièges d'une lecture trop rapide.

Le piège

Tout d'abord, c'est un piège qui est tendu à Jésus. Une mauvaise réponse pourrait l'entraîner à une condamnation du pouvoir romain. Et pour cela, la meilleure tactique est de l'emmener sur le terrain du politique. La chose en est préméditée puisqu'ils utiliseront même cet argument lors des accusations proférées à son encontre devant Pilate (Jean 19, 12). Et pour mieux le prendre en défaut, ils ne vont pas lésiner sur toutes les techniques oratoires fallacieuses... D'abord, l'amadouer par des compliments. L'obséquiosité en fait plier plus d'un ! Pourtant, sans s'en rendre compte, ce compliment qui frise la moquerie n'en est pas moins exact : vérité de sa vie comme de son enseignement, indépendance vis-à-vis des personnes comme des apparences. Involontairement, ils sont dans la vérité !

Et puis en vient le piège. Depuis plusieurs années, les Romains occupent le pays. Ils ont mis à la tête un roi fantoche, Hérode, et le laissent gérer les conflits internes entre les diverses factions juives. Mais certaines de ces factions ont pris une dimension politique. Ne serait-ce que les Zélotes. Ceux-ci, secte nationaliste et révolutionnaire, refusent de payer l'impôt à l'occupant. Ce sont eux qui entraineront cette révolte en 67 qui aboutira à la ruine de Jérusalem, et la destruction du Temple, en 70, par Titus. Mais ce qui est ici surprenant, c'est qu'il n'est pas fait référence de leur présence lors de cette dispute. Seuls des hérodiens, parti du roi qui accepte de payer l'impôt (d'autant plus qu'une partie retombe dans leurs poches) et des pharisiens qui seront peut-être les premiers à s'accommoder de la présence romaine. La seule demande de ces derniers est que le paiement du tribut à César n'entame pas l'obligation de chaque juif de payer le tribut au Temple.

Mise au clair

Jésus ne se laisse évidemment pas prendre dans la nasse de leurs discours sournois. Et il remet les choses à leurs justes places. Face à leur mauvaise foi, il va même les taxer d'hypocrites - et le terme est fort - il va leur donner une petite « leçon de chose » ! Et elle est d'autant plus irrécusable qu'elle ne s'appuie pas sur un discours théologique, sur un raisonnement philosophique, ou sur une réflexion politique. Aucune spéculation, simplement un constat réaliste qui s'appuie sur un fait tangible : la pièce de monnaie. N'oublions jamais que le propre de la justice est d'avoir son « *fundamentum in re* », son fondement dans la chose. La justice est réaliste, pas spéculative !

Élargissement du débat

Jésus aurait pu en rester là. Mais, à son habitude, il va tenter d'ouvrir le débat. Il croit que l'homme peut se convertir. Il ne s'agit pas de le forcer à cette conversion. L'homme est libre et doit exercer son libre-arbitre. La conversion est notre affaire ! Mais Jésus veut nous aider à cette démarche, il nous donne les moyens de réfléchir, de l'écouter, le comprendre et le suivre. Et ce, toujours en discrétion, dans le respect des personnes. C'est ce qu'il va encore faire ici. Et d'une double manière.

D'abord, il va énoncer, telle une sentence, ce principe général : rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. De fait, il fonde là, comme je le rappelais au début, le principe fondamental de la laïcité qui n'est autre que la distinction du temporel et du spirituel. Mais distinction ne veut pas dire absence de relations, de rapports entre les deux. Et encore moins, organisation de ces rapports.

Hiéarchisation

Il établit, dans cette sentence, une hiérarchie. Rappelons-nous le sens de ce mot.

Le concept de hiérarchie tiré des vocables grec hieros (« sacré ») et archos (« commencement », ou « ce qui est premier ») ou plus certainement arkhê (« pouvoir », ou « commandement ») s'applique à plusieurs domaines, physiques ou moraux. C'est donc ce qui donne un ordre sacré.

Jésus, dans sa réponse, donne un ordre sacré a temporel et spirituel. Mettant Dieu en final dans sa sentence, il nous invite à nous élever au-dessus du politique, si important et nécessaire soit-il, et rappelle les droits de Dieu. Notre conception habituelle serait de voir dans le politique, ne serait-ce que par son étymologie (ce qui gère la cité) un éléments fondamental et public qui relèguerait le domaine spirituel à la simple sphère privée.

Jésus inverse les choses. Le politique, dans son domaine temporel, ne peut exister et se justifier dans ses décisions que s'il s'appuie, ou que s'il est chapeauté, sur le spirituel qui redonne tout son sens à la Loi qui n'est pas là pour peser sur l'homme mais le faire grandir. En mettant Dieu en « couverture » de César, Jésus introduit cette hiérarchie fondamentale. L'homme ne peut vivre heureux, et en société, que s'il s'appuie d'abord sur plus grand que lui. Je fus ainsi toujours surpris de lire, dans la première déclaration des Droits de l'homme en 1789, qu'elle était mise sous les auspices de l'être suprême. Seul la divinité peut justifier de nos actes politiques.

Ni hiérocration, ni césarisme

Jésus reconnaît à César la justesse, pour ne pas dire la justice de son autorité. À condition que César ne se prenne pas pour Dieu et face de son gouvernement un acte sacré. Ce serait du césarisme. Et César passerait de l'autorité (ce qui est écouté car il a du crédit aux yeux des autres) au pouvoir (ce qui est exercé sans attention aux autres).

Mais nous ne sommes pas non plus invités à une quelconque théocratie (ça, ce sera au ciel !), ni même une hiérocration : un gouvernement du sacré. Rendre à Dieu ce qui est à Dieu, ne veut pas dire mettre Dieu au-dessus de tout sans respecter le gouvernement des hommes. C'est apprendre aux hommes à comprendre que leur gouvernement tient à plusieurs choses. D'abord à la confiance que Dieu nous fait, et qu'il a même octroyé dès le début à Adam et Ève. Mais c'est aussi aider les hommes à saisir que cette confiance dans le gouvernement n'exclut pas son enracinement en Dieu.

Dérives

Comme le déclarera le Concile Vatican II (*Sur la liberté religieuse*, § 11), « *il est impératif que les droits supérieurs de Dieu soient respectés* ». Rappelons-nous que dans les temps antiques, et par exemple chez les Romains, la religion était soumise au gouvernement. L'empereur romain prenait même le titre de *Pontifex Maximus*. Il suffirait de relire aussi l'*Antigone* de SOPHOCLE qui ose braver les lois religieuses édictées par Créon.

On en est ainsi arrivé à cette dérive absolument surprenante : les droits de l'homme ont exclu les droits de Dieu ! Alors qu'ils prennent leur origine et leur sens dans cette Parole libératrice du Christ. Ainsi, on en arrive au laïcisme, doctrine voulant séparer la sphère religieuse de la sphère civile, ce qui en soit peut être louable, mais qui cherche en fait à annexer la sphère religieuse au pouvoir civil afin de la maîtriser, voire de l'annihiler.

Un juste rapport

Lorsque l'on se plonge dans l'Histoire, et encore plus celle de France marquée par des siècles de royauté, il est surprenant de voir que le Roi, bien que de droit divin, se soumettait à la loi divine, sans pour autant soumettre sa capacité de gouvernement civil. En effet, seul Dieu est Roi, de droit, comme Créateur. Mais ce Dieu, qui n'est pas jaloux de son autorité, accepte de la déléguer aux hommes, à condition que ceux-ci, tel Salomon (1 Rois 3), reconnaissent les droits de Dieu et que le « chef » soit le premier à « *chercher d'abord et à confirmer le Règne de Dieu* » (Matthieu 6, 33).

Nous pourrions parler d'une sub-ordination, c'est-à-dire d'un ordre délégué sous l'autorité divine. L'objectif n'est pas de créer je ne sais quelle théocratie ou gouvernement ecclésial. Le gouvernement est l'affaire du civil, de la cité. Mais d'aider le civil à prendre de bonnes décisions, qui respecte l'homme, et tout l'homme, seul et en société, parce qu'il s'appuiera non sur un consensus bien fragile, non sur une majorité qui évolue au gré des vents et des sondages, mais sur une conception de l'homme qui vient de Dieu. Tous les problèmes moraux et sociaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui prennent, à mon goût, leur source dans cette absence de Dieu dans nos systèmes politiques.

Nous sommes passés d'un pouvoir religieux ordonné au pouvoir civil chez les Romains, à un pouvoir civil tenu par un pouvoir religieux au Moyen-âge, à un pouvoir civil excluant l'autorité (et même plus le pouvoir) religieuse. Rendre à César ce qui est à César, ce n'est pas prendre ce qui est à Dieu pour le donner à César, ni même l'inverse en l'occurrence !

Conclusion

En fait, qu'a fait le Christ par cette sentence dont on parle encore aujourd'hui (c'est même une des phrases de l'Évangile la plus citée par les hommes politiques), il supprime la domination exclusive de l'État sur l'individu, et ainsi, il sépare l'homme du citoyen et place l'homme au-dessus du citoyen. Et il me semble que cette vraie distinction, comme l'ont souligné les juifs au début du débat, Jésus parle en vérité, doit toujours nous animer, dans nos communautés, dans nos engagements politiques, dans nos familles, dans nos milieux professionnels. L'homme sera toujours plus grand, comme fils de Dieu, que le chrétien d'une communauté passagère, que le citoyen, que l'ouvrier. Comme le rappelait le pape saint Jean-Paul II :

Le Christ est la route principale de l'Église et de tout homme !